



## Inscription chômage, date sortie effectifs

Par **Nott77\_9**, le **27/05/2016** à **22:49**

Bonjour

suite à la rupture de mon contrat, mon rrh m'a informé que ma date de sortie des effectifs est le 25 mai, cela veut-il dire que la date de fin de contrat est le 25 mai ou bien le 24?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **28/05/2016** à **09:17**

Bonjour,

Vous le verrez sur le certificat de travail ou l'attestation destinée mais vous devez bien savoir quand votre préavis se termine ou le dernier jour travaillé de la rupture conventionnelle à moins que ce soit le terme d'un CDD, j'aurais tendance à dire que c'est le 24 mai qui est la date de la fin du contrat...

Par **Nott77\_9**, le **28/05/2016** à **10:06**

Bonjour

Je n'aurai pas les papiers avant mi-juin (c'est ce qui a été précisé sur la lettre de rupture) .neanmoins j'ai demandé les informations par mail afin de pouvoir m'inscrire en ligne et de prendre un Rdv pole emploi le plus tôt possible. Pourrais je être indemnisé sans les certificats de travail et attestation pole emploi??

Par **P.M.**, le **28/05/2016** à **10:12**

Vous pourriez les produire plus tard a priori mais je présume que vous savez quand même jusqu'à quel jour vous avez travaillé et/ou serez payé...

Normalement, le certificat de travail doit vous être délivré immédiatement et les autres documents, au plus tard à la date habituelle de la paie...